



Mairie de Remouillé
1 rue de l'Hôtel de Ville
44140 Remouillé

2026-67-AT

**ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE POUR DES TRAVAUX
DE RÉALISATION POSE DE COMPTEUR / BRANCHEMENT AUX RESEAUX –
RUE DES CHAMPS**

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par la société IERT,

CONSIDÉRANT la réalisation de travaux pour la pose d'un compteur et branchement aux réseaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du 31 août 2026, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : travaux de réalisation de pose d'un compteur et branchement aux réseaux existant pour le compte de LOIRE ATLANTIQUE NUMERIQUE, rue des Champs.

ARTICLE 2 : Prescriptions techniques particulières :

Le pétitionnaire ou l'entreprise missionnée sont informés qu'ils doivent se renseigner pour connaître l'existence d'ouvrages à proximité de leur projet. La réalisation de tranchées, d'implantation de porteurs et chambres feront l'objet du respect des préconisations propres à ces travaux (distances, profondeurs, grillage avertisseurs, remise en état à l'identique, etc.)

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – 8^{ème} partie « signalisation temporaire ». La fourniture et la pose de la signalisation seront assurées par l'entreprise IERT.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du rétrécissement ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le jeudi 9 juillet 2026

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU



2026 - 17T -

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5 Gestionnaires des réseaux routiers	803572925  N° 14023*01

Le demandeur Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☒

Nom : DIJON Prénom : Johan
 Dénomination : IERT Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - Chez Sogelink
 Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
 Téléphone 0 7 5 0 5 6 3 9 1 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : iert-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
 Nom : LOIRE ATLANTIQUE NUMERIQUE Prénom :
 Adresse Numéro : 3 QUAI Extension : Nom de la voie : CEINEREY
 Code postal 4 4 0 0 0 Localité : NANTES Pays : FRANCE
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue des Champs
 Code postal 4 4 1 4 0 Localité : REMOUILLE
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☒ ⁽¹⁾ N° de chantier délivré par la Collectivité :

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

 Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾
 Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐
 Autres ☐
 Date prévue de début d'application 3 1 0 8 2 0 2 6 Durée d'application (en jours calendaires) : 2
Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale ☒ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :
 Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
 Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
 Autres (à préciser) ☐ :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres

des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants ☒ Installation nouvelle ☐

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐

Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres (à préciser) ☐ :

.....

Sous voirie

Tranchée longitudinale mètres

Tranchée transversale mètres

Fonçage mètres

Sous accotement ou trottoirs

mètres

mètres

mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐

Autres (à préciser) ☐ :

Pièces jointes à la demande	
-----------------------------	--

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème}	☒	Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000 ^{ème}	☐ ⁽³⁾	Photos	☐
---	-------------------------------------	--	---	--------	--------------------------

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public	1/50 ^{ème}	☐
--	---------------------	--------------------------

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème}	☐	Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème}	☐
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème}	☐		

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police

1/200 ou 1/500 ^{ème}	☐
-------------------------------	--------------------------

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DARDILLY CEDEX Le : 03 07 2026

Nom : DIJON Prénom : Johan Qualité :



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.3756838,47.05260817 -1.37524281,47.05258177 -1.37509681,47.05298796
-1.37545437,47.05309154 -1.3756838,47.05260817</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(47.052608 -1.375684); (47.052582 -1.375243); (47.052988 -1.375097); (47.053092 -1.375454); (47.052608 -1.375684);
```



DÉPARTEMENT
DE LOIRE-ATLANTIQUE

DEMANDE



Numérique

N° de suivi :

PAR-CD44-4464

D'ALIGNEMENT OU D'AUTORISATION DE VOIRIE

(À adresser en mairie de la commune sur laquelle est situé l'immeuble)

DEMANDEUR

IERT

Représenté Johan DIJON

E-mail : j.dijon@iert.fr

IERT - 5 rue du Tertre - Bât C3 44470 CARQUEFOU

Tél : 07 50 56 39 10

AGISSANT

- ☐ Pour mon compte personnel
☒ Pour le compte de : LOIRE ATLANTIQUE NUMERIQUE

Demeurant à : 3 QUAI CEINERAY - 44041 NANTES

SOLLICITE

- A) ☐ La délimitation du domaine routier (alignement)
B) ☒ L'autorisation de réaliser
 B1) ☐ Des travaux sur la limite du domaine routier
 (clôtures, plantations, échafaudages, etc...)
 B2) ☐ Un aménagement d'accès
 B3) ☒ Des travaux dans l'emprise du domaine routier
 ☒ Pose de canalisations souterraines
 ☐ Autres travaux
 B4) ☐ Un dépôt sur le domaine routier
 (bois, terrasse, mobilier urbain, etc...)
 B5) ☐ Un surplomb du domaine routier
 (auvent, banne, balcon, enseigne, etc...)
 B6) ☐ Une piste d'accès à une station-service
C) ☐ Une autorisation de vente sur le domaine routier

LOCALISATION DE LA DEMANDE

N° : Rue : 4 RUE DES CHAMPS

Commune : 44140 REMOUILLE

Références cadastrales

Parcelle n° : 115

Section : AH

Date prévue pour le commencement des travaux

Date des travaux envoyée lors de la demande
d'arrêté de circulation après acceptation de la présente
demande d'autorisation

Durée envisagée : 2 jour(s)

NOTE IMPORTANTE : La présente demande ne pourra être instruite que si elle est accompagnée de plans permettant de la localiser et de la comprendre, en particulier :
 un plan de situation (extrait de carte)
 un plan de masse (extrait cadastral)
 un croquis précis et coté de votre projet
et que si les cadres des pages 2 et 3 sont complétés par la description des travaux envisagés
En page 4 rappel de la législation

Je m'engage à payer l'éventuelle redevance d'occupation
du Domaine Public Routier

À CARQUEFOU

Lc 01/07/2026

DIJON Johan

IERT

Ingénierie Etude Réseau Télécom
5 rue du Tertre - Bât C3
44470 Carquefou
Siret 509 393 516 00041 - RCS Nantes

AVIS DU MAIRE

- ☐ avis favorable
☐ avis défavorable (motif)

A

Le

TRAVAUX DANS L'EMPRISE DU DOMAINE ROUTIER

A) Pose de canalisations souterraines

Nature du réseau ☐ eau potable ☐ eaux pluviales ☐ eaux usées ☐ gaz
 ☐ électricité B.T. ☐ électricité H.T. ☒ télécommunications ☐ autre.....

Localisation du projet

☒ sous accotement	☐ à plus d'un mètre du bord de la chaussée
☐ sous trottoir	☒ à moins d'un mètre du bord de la chaussée
	☐ à plus d'un mètre du bord de la chaussée
	☐ à moins d'un mètre du bord de la chaussée
☒ sous chaussée	☒ canalisation transversale
	☐ canalisation longitudinale

S'il s'agit de travaux en traverse de chaussée , modalités de réalisation

☐ fonçage ou forage
☒ ouverture de tranchée par demi chaussée
☐ ouverture de tranchée sur toute la traverse

Caractéristiques des tranchées :

Sous voirie

Longueur de tranchée envisagée : 4 mètres
Largeur de tranchée envisagée : 0,30 mètre(s)
Profondeur de tranchée envisagée : 0,90 mètre(s)

Sous accotement ou trottoir

Longueur de tranchée envisagée : 9 mètres
Largeur de tranchée envisagée : 0,30 .mètre(s)
Profondeur de tranchée envisagée : 0,70 .mètre(s)

Les compteurs , citerneaux , regards de branchement sont-ils prévus dans l'emprise du domaine routier ? ☐ oui ☒ non

B) Autres travaux dans l'emprise du domaine routier

Veillez décrire ici les travaux projetés :

Pose d'un tuyau Ø45 PVC gris rigide sur 13 m.

.....

C) Modalités de réalisations de chantier

Les travaux seront-ils réalisés :

☐ sous circulation
☒ sous circulation avec alternat
 (feux tricolores ou manuels)
☐ hors circulation
 (déviation totale)
☐ par demi chaussée avec
 déviation d'un sens de circulation

Les travaux occasionneront-ils des dépôts sur le domaine public routier ☐ oui
☒ non

Les occupations du domaine public routier

Code de la voirie
routière (C.V.R)
article
L113-2

En dehors des cas prévus aux articles L113-3 à L113-7, l'occupation du domaine public routier n'est autorisée que si elle a fait l'objet, soit d'une permission de voirie dans le cas où elle donne lieu à emprise, soit d'un permis de stationnement dans les autres cas.

Les exceptions (occupants de droit):

* Les services de transport ou de distribution d'énergie électrique ou de gaz (CVR art. L 113-3 , L 113-5)

* Les oléoducs d'intérêt général ou les oléoducs intéressant la défense nationale (CVR art. L 113-6)

Les occupations soumises à une réglementation particulière

* Les occupations par les entreprises de transport de gaz combustible par canalisation (CVR art. R* 113-4 , R*113-6)

* Les canalisations de transport de produits chimiques (CVR art. R* 113-9)

* Les canalisations de transport de chaleur (CVR art. R* 113-10)

Sont punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui :

1° Sans autorisation, auront empiété sur le domaine public routier ou accompli un acte portant ou de nature à porter atteinte à l'intégrité de ce domaine ou de ses dépendances, ainsi qu'à celle des ouvrages, installations, plantations établis sur le dit domaine.

2°.....

3° Sans autorisation préalable ou de façon non conforme à la destination du domaine public routier, auront occupé tout ou partie de ce domaine ou de ses dépendances ou y auront effectué des dépôts.

4°.....

5°.....

6° Sans autorisation préalable auront exécuté un travail sur le domaine routier.

Code de la voirie
routière
article
R* 116-2

La répression des infractions à la police de conservation du domaine public routier est poursuivie devant la juridiction judiciaire (CVR art. L 116-1)

....Peuvent constater les infractions à la police de la conservation du domaine public routier et établir les procès-verbaux concernant ces infractions :

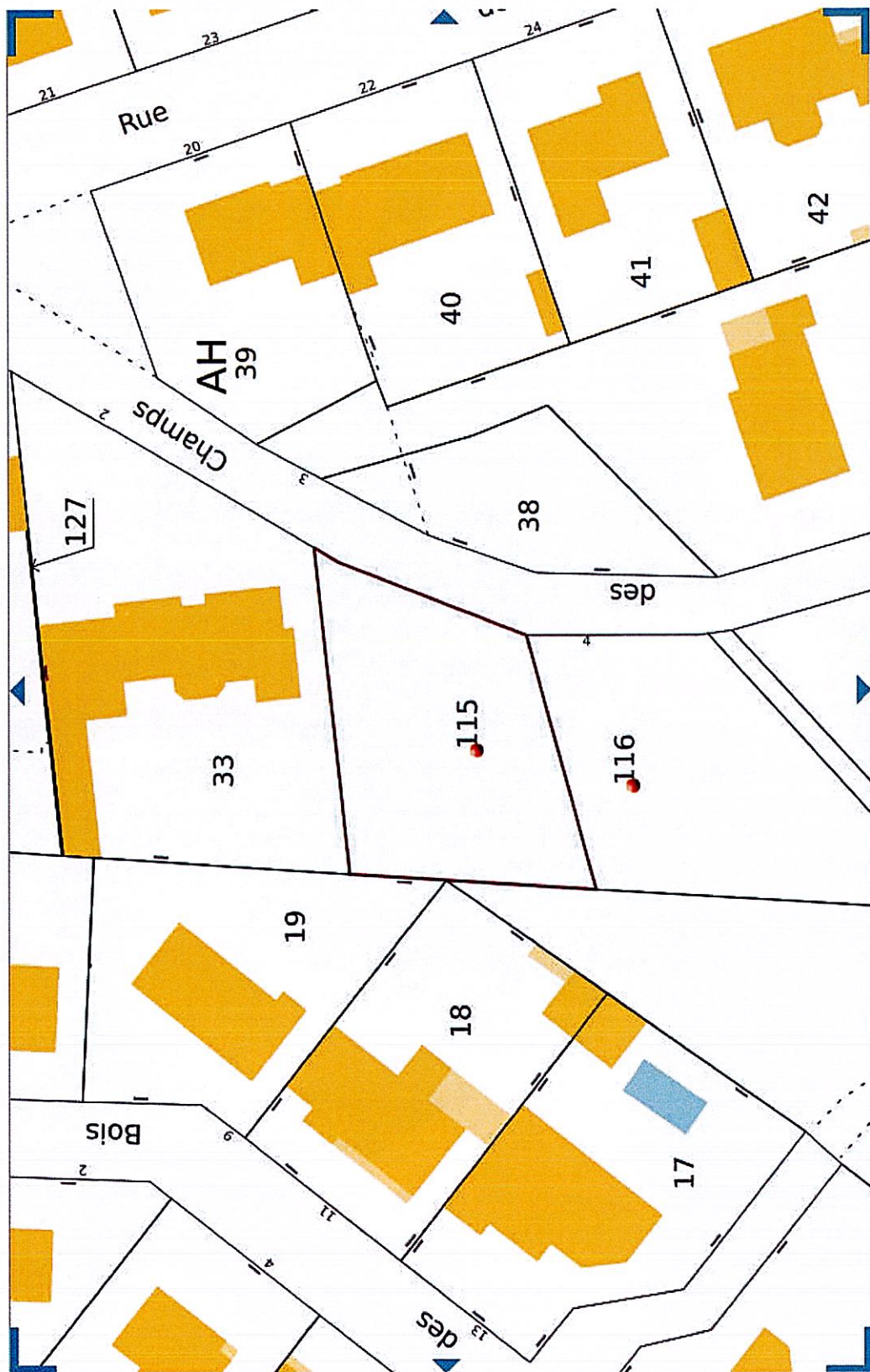
1°....

2° Sur les voies publiques ressortissant à leurs attributions :

a) les ingénieurs des ponts et chaussées et les ingénieurs des travaux publics de l'Etat assermentés

b) Les techniciens des travaux publics de l'Etat les conducteurs des travaux publics de l'Etat et les agents des travaux publics de l'Etat quand ils sont commissionnés et assermentés à cet effet (CVR art. L 116-2)





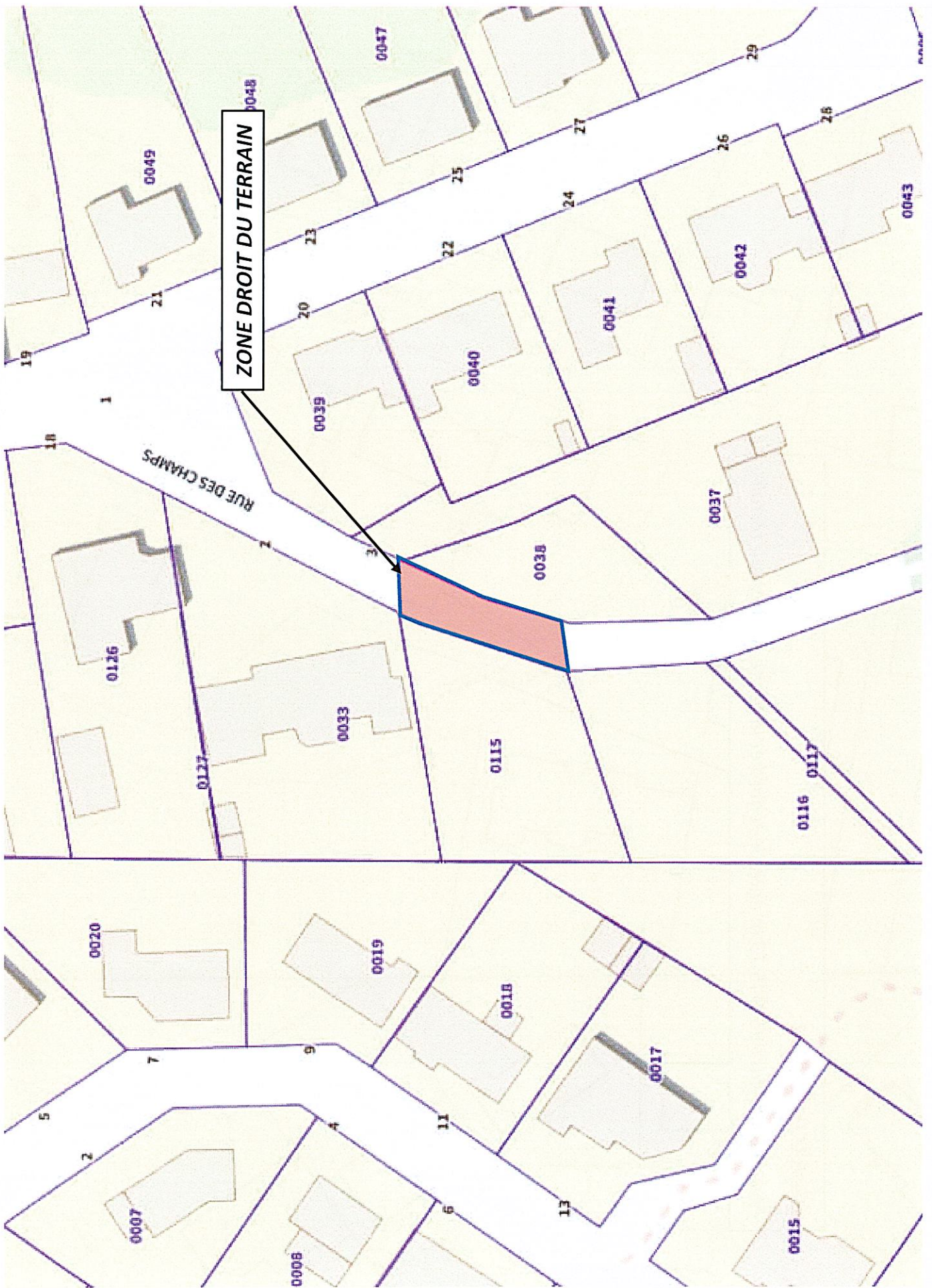
> Coordonnées en projection : RGF93CC47 X=1367776.51 ; Y=6215090.31
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (47° 3' 8" N - 1° 22' 30" O) - Latitude = 47.052275 N - Longitude = 1.375055 O

► Veuillez cliquer sur une parcelle pour démarrer une nouvelle sélection.

Informations littérales relatives à une parcelle

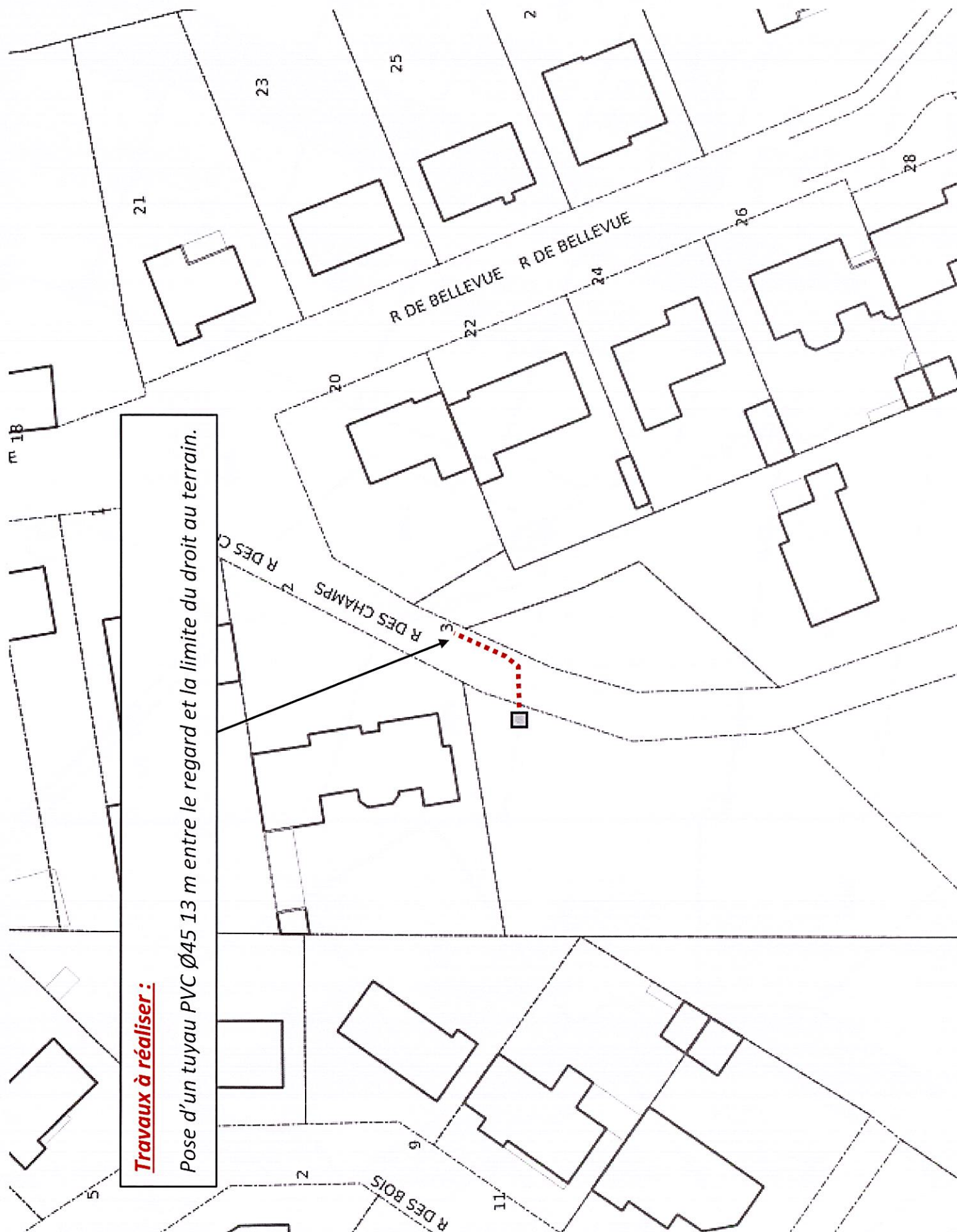
Références cadastrales de la parcelle
Contenance cadastrale de la parcelle
Adresse de la parcelle

000 AH 115
670 mètre(s) carré(s)
4 RUE DES CHAMPS
44140 REMOUILLE



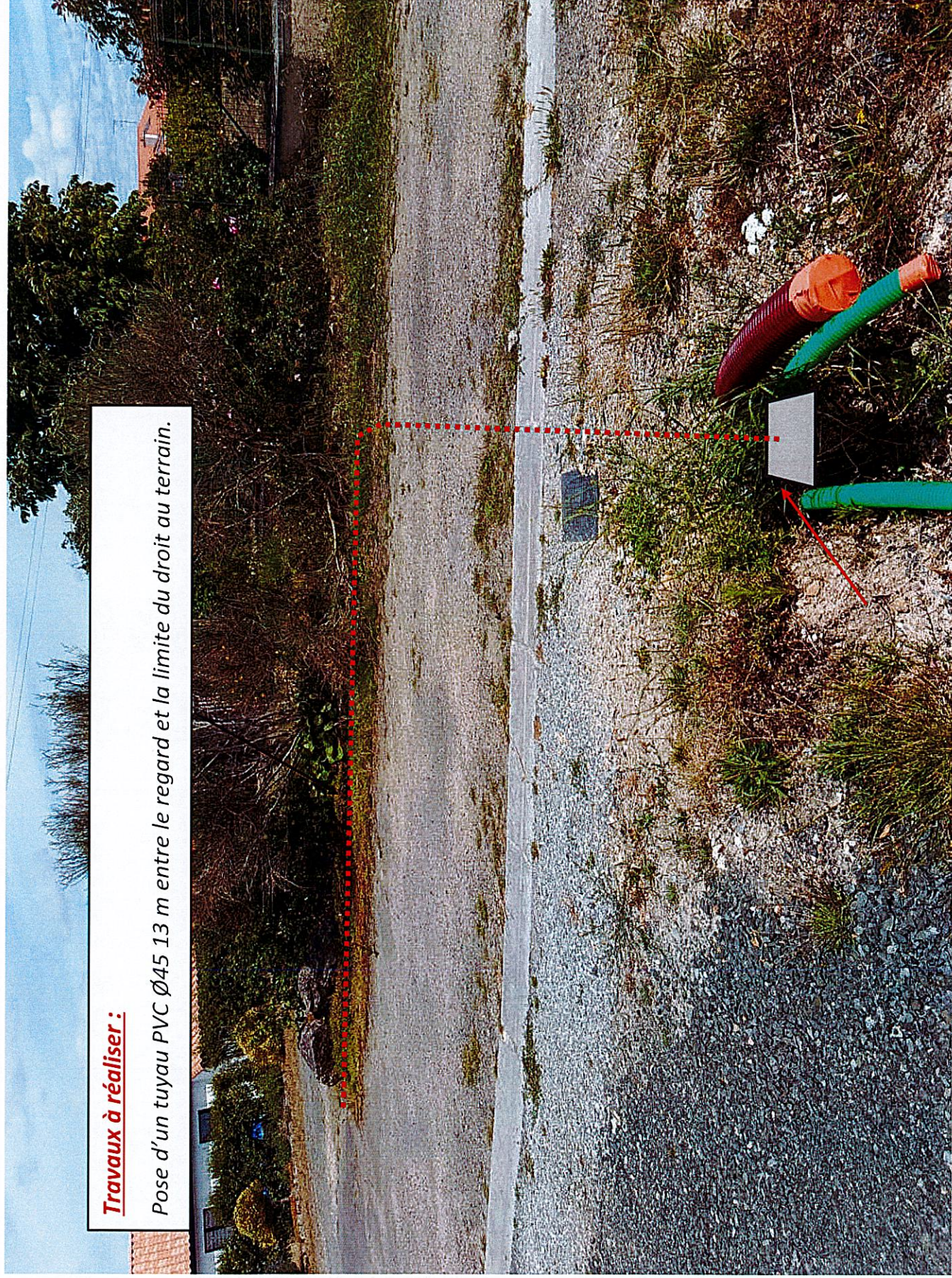
Travaux à réaliser :

Pose d'un tuyau PVC Ø45 13 m entre le regard et la limite du droit au terrain.



Travaux à réaliser :

Pose d'un tuyau PVC Ø45 13 m entre le regard et la limite du droit au terrain.



Travaux à réaliser par le client :

Pose d'un tuyau PVC Ø45 13 m entre le regard et la limite du droit au terrain.

